



**UNION ÉTUDIANTE  
DU QUÉBEC**

# **AMÉLIORER LE SOUTIEN À LA POPULATION ÉTUDIANTE**

**MEMOIRE DE L'UNION ÉTUDIANTE DU QUÉBEC SOUMIS LORS DES  
CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2025-2026**

10 décembre 2024



## RÉDACTION :

Etienne Paré, président 2024-2025

Flora Dommaget, coordonnatrice à l'Enseignement supérieur 2024-2025

Alexis Cyr, coordonnateur à la mobilisation et aux relations associatives 2024-2025

Chloé Henry, chercheuse permanente

10 décembre 2024

### **Union étudiante du Québec**

6217, rue Saint-André

Tél. 1-877-213-3551

<http://unionetudiante.ca>

[info@unionetudiante.ca](mailto:info@unionetudiante.ca)

© Union étudiante du Québec

L'Union étudiante du Québec (UEQ) a pour mission de défendre les droits et intérêts de la communauté étudiante, de ses associations membres et de leurs membres, en promouvant, protégeant et améliorant la condition étudiante et la condition des communautés locales et internationales.

L'UEQ représente plus de 103 000 membres de plusieurs campus universitaires à travers le Québec. Elle se veut l'interlocutrice principale des dossiers de l'accessibilité aux études supérieures et de la condition de vie des étudiants et des étudiantes auprès des différents gouvernements et groupes sociaux.

## **Table des matières**

<b>Rappel des recommandations</b>	<b>4</b>
<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>1. Fonds de recherche du Québec</b>	<b>6</b>
<b>2. Bonification du programme d'Aide financière aux études</b>	<b>9</b>
<b>3. Rémunération des stages</b>	<b>13</b>
<b>4. Transition écologique des universités</b>	<b>17</b>
<b>Conclusion</b>	<b>21</b>

## Rappel des recommandations

### **Recommandation 1**

Que le ministère des Finances investisse 42,4 M\$ pour rehausser les montants des bourses étudiantes de recherche du FRQ.

### **Recommandation 2**

Que le ministère des Finances investisse annuellement dans le FRQ pour que les montants des bourses étudiantes de recherche soient indexés selon l'IPC.

### **Recommandation 3**

Que le ministère des Finances investisse 23,0 M\$ pour créer 595 nouvelles bourses étudiantes de recherche au FRQ.

### **Recommandation 4**

Que le ministère des Finances investisse 137,0 M\$ dans le programme d'Aide financière aux études pour bonifier les dépenses admises et réajuster les différents critères du programme de l'AFE.

### **Recommandation 5**

Que le ministère des Finances investisse 501,5 M\$ pour rémunérer tous les stages obligatoires effectués dans le secteur public.

### **Recommandation 6**

Que le ministère des Finances bonifie *l'enveloppe destinée à l'amélioration de la performance énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments du secteur de l'enseignement supérieur* pour permettre la transition écologique de toutes les universités québécoises.

## Introduction

L'Union étudiante du Québec (UEQ) présente ce mémoire en vue de l'élaboration du budget du Québec pour l'année 2025-2026 par le ministère des Finances. L'UEQ souhaite participer à cette consultation afin de présenter et défendre les intérêts de la population étudiante universitaire auprès des décideuses et des décideurs politiques responsables des finances de l'État. À travers ce mémoire, l'UEQ présentera plusieurs manières de soutenir la communauté étudiante universitaire et favoriser l'accessibilité aux études, soit en augmentant les montants et le nombre de bourses étudiantes du Fonds de recherche du Québec (FRQ), en bonifiant le programme d'aide financière aux études (AFE), en rémunérant les stages obligatoires effectués dans la fonction publique ainsi qu'en encourageant la transition écologique des universités. L'UEQ recommande ces solutions afin de lutter contre la précarité financière étudiante et d'investir de manière pérenne pour améliorer la condition étudiante.

## 1. Fonds de recherche du Québec

Dans son dernier budget, le gouvernement fédéral a significativement augmenté les montants des bourses de recherche étudiante. En effet, les bourses de maîtrise, doctorat et de postdoctorat des organismes subventionnaires fédéraux (OSF) sont respectivement de 27 000\$<sup>1</sup>, 40 000\$<sup>2</sup> et 70 000\$<sup>3</sup>. Cet investissement a permis de rattraper les 20 dernières années de gel du montant de ces bourses.

Du côté du Fonds de recherche du Québec (FRQ), le programme de bourses a été augmenté 2 fois depuis 2001 soit en 2019 et en 2023. En 2019, les bourses de maîtrise, doctorat et postdoctorat sont respectivement passées de 15 000\$, 20 000\$ et 30 000\$ à 17 500\$, 21 000\$ et 45 000 \$. En 2023, les bourses de maîtrise et de doctorat sont respectivement passées à 20 000\$ et 25 000\$ et les bourses postdoctorales sont restées inchangées. Ces montants représentent les bourses du FRQ d'aujourd'hui.

Voici un état de la situation pour l'année 2024-2025 :

	Fédéral - OSF	Provincial - FRQ	Différence
Maitrise	27 000 \$	20 000 \$	- 7 000 \$
Doctorat	40 000 \$	25 000 \$	- 15 000 \$
Postdoctorat	70 000 \$	45 000 \$	- 25 000 \$

À noter que les différences entre les deux programmes sont telles qu'une personne étudiante doctorante boursière du FRQ gagne 2 000\$ de moins qu'une personne à la maîtrise boursière aux OSF.

<sup>1</sup> Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada. (2024). *Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise* [https://www.nserc-crsng.gc.ca/students-etudiants/pg-cs/cgsm-bescm\\_fra.asp](https://www.nserc-crsng.gc.ca/students-etudiants/pg-cs/cgsm-bescm_fra.asp)

<sup>2</sup> Conseil de recherches en sciences humaines. (2024). *Bourses de doctorat du CRSH*. <https://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/fellowships/doctoral-doctorat-fra.aspx>

<sup>3</sup> Conseil de recherches en sciences humaines. (2024). *Bourses postdoctorales du CRSH*. <https://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/fellowships/postdoctoral-postdoctorale-fra.aspx>

Bien que le Québec ait augmenté ses bourses à deux reprises, ces montants restent insuffisants pour permettre à la relève en recherche de sortir de la pauvreté et sont désormais très inférieurs à ce qui est offert par les OSF. D'ailleurs, dans l'état actuel, les bourses du FRQ n'atteignent pas leur objectif. En effet, les bourses étudiantes du FRQ devraient permettre aux personnes étudiantes représentant l'excellence de la recherche québécoise de se concentrer sur leur recherche, sans avoir à occuper un emploi supplémentaire pour subvenir à leurs besoins. Cependant, comme la plupart des bourses ne permettent pas de dépasser le seuil de pauvreté établi à 32 252\$ à Montréal<sup>4</sup>, plusieurs personnes boursières sont contraintes de travailler en même temps que leur projet de recherche, ce qui a pour effet de ralentir la progression de la science du Québec.

L'UEQ demande que le montant des bourses étudiantes de recherche du FRQ soit rehaussé aux montants des bourses canadiennes. Cette mesure coûterait 42,4 millions de dollars à l'État québécois en incluant les nouvelles bourses et les bourses déjà existantes. De plus, il est nécessaire d'indexer annuellement les montants des bourses selon l'Indice des prix à la consommation (IPC) afin d'éviter que le pouvoir d'achat des personnes boursières diminue d'année en année.

#### **Recommandation 1**

Que le ministère des Finances investisse 42,4 M\$ pour rehausser les montants des bourses étudiantes de recherche du FRQ.

#### **Recommandation 2**

Que le ministère des Finances investisse annuellement dans le FRQ pour que les montants des bourses étudiantes de recherche soient indexés selon l'IPC.

Dans ses investissements, le gouvernement fédéral a aussi créé 1 720 nouvelles bourses. Pour égaler cet investissement, le gouvernement du Québec devrait créer 595 nouvelles bourses. Rappelons que le taux d'octroi du FRQ, c'est-à-dire le ratio de bourses octroyées sur le nombre de demandes éligibles, a réduit de 20% entre les années 2017-2018 et 2022-2023 pour passer de 39% à 31%<sup>5</sup>. La création de 595 nouvelles bourses permettrait

---

<sup>4</sup> Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. (2023). *Le revenu viable 2023 : dans la spirale de l'inflation et des baisses d'impôt*. <https://iris-recherche.qc.ca/publications/revenu-viable-2023/>

<sup>5</sup> Seuils calculés avec les données des rapports annuels 2017-2018 et 2022-2023 des FRQ disponibles ici : <https://frq.gouv.qc.ca/nature-et-technologies/publications/>.



de dépasser le seuil de 2017-2018 en faisant passer le taux d'octroi à 44%. Cela permettrait à davantage de personnes étudiantes aux cycles supérieurs de se concentrer sur leurs projets de recherche et permettrait ainsi de favoriser le rayonnement du Québec en recherche. Le coût de cette mesure est estimé à 23 millions de dollars pour le gouvernement du Québec.

**Recommandation 3**

Que le ministère des Finances investisse 23,0 M\$ pour créer 595 nouvelles bourses étudiantes de recherche au FRQ.

## 2. Bonification du programme d'Aide financière aux études

Le programme d'Aide financière aux études (AFE) vise à permettre un accès aux études supérieures pour toutes les personnes étudiantes admissibles. Durant l'année 2021-2022, c'est 1 milliard de dollars qui ont été utilisés à travers le programme de l'AFE. Cela représente 115 556 bénéficiaires<sup>6</sup>. Pour l'année 2024-2025, c'est entre 632 \$ et 1 348 \$ par mois en frais de subsistance qui peuvent être reçus par les personnes étudiantes. Cela inclut notamment le logement, la nourriture, les dépenses personnelles et le transport en commun<sup>7</sup>. Le rapport de l'enquête sur le financement et l'endettement étudiant réalisée par le Groupe de recherche en économie publique appliquée (GRÉPA), en collaboration avec l'UEQ, démontre cependant qu'une personne étudiante dépense en moyenne 31 566\$ par année. Ce montant correspond à une somme de 2 630,50 \$ par mois. Dans l'ensemble, le poste de dépense le plus onéreux est l'habitation, suivi respectivement des personnes à charge, des frais de scolarité et de l'alimentation<sup>8</sup>. Cette enquête, qui venait brosser un portrait de la situation financière étudiante, montre que les montants prévus par le programme d'Aide financière aux études ne sont pas adéquatement ajustés aux dépenses réelles étudiantes. Le décalage des sommes se reflète d'autant plus dans le contexte économique actuel.

La dépense concernant l'habitation est, tout d'abord, d'autant plus inquiétante puisque "[m]algré l'augmentation globale de l'offre de logements locatifs, la demande a dépassé l'offre pour la deuxième année de suite" souligne la Société canadienne d'hypothèques et de logement<sup>9</sup>. Déjà en 2021, l'enquête *Prospection des habitudes et aspirations*

---

<sup>6</sup> Gouvernement du Québec. 2024. « Statistiques de l'Aide financière aux études ». <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/rapport/rapports-statistiques/rapport-stats-AFE-2021-2022.pdf>

<sup>7</sup> Gouvernement du Québec. 2024. « Une aide à votre portée ». <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/enseignement-superieur/aide-financiere-etudes/prets-bourses/annee-en-cours/0000-aide-votre-portee-2024-2025.pdf>

<sup>8</sup> Pier-André Bouchard St-Amant, Franck Tchokouagueu, Laurence Vallée, Alice Lemieux-Bourque et Nicolas Bolduc. 2023. « Rapport sur le financement et l'endettement des étudiants universitaires au Québec ». <https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/Rapport-sur-le-financement-et-lendettement-etudiantUEQ.pdf>

<sup>9</sup> SCHL. 2024. « Rapport sur le marché locatif ». <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/marches-de-lhabitation/rapports-sur-le-marche-locatif>

*résidentielles étudiantes* (PHARE), réalisée en 2021 par l'Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE), montrait que « presque 2 locataires étudiant.e.s sur 3 (64 %) consacrent plus de 30 % de leurs revenus mensuels, incluant les prêts et bourses ainsi que l'aide parentale, aux dépenses liées à l'habitation »<sup>10</sup>. L'UTILE estimait également que le loyer moyen payé par une personne étudiante s'élevait à 661\$ en 2021 comparativement à 564\$ en 2017<sup>11</sup>. Comme la crise du logement et la crise de l'inflation qui sévissent actuellement ont eu un fort impact sur le coût de la vie depuis le déroulement de l'enquête, il est fort probable que le loyer moyen payé en 2024 par une personne étudiante soit encore plus élevé qu'en 2021. Les rapports *Étude sur les conditions de logement axée sur l'information régionale* (ÉCLAIR) de l'UTILE sur les régions de Québec et de Sherbrooke confirment d'ailleurs une augmentation alarmante des loyers de 10,78 %<sup>12</sup> et de 18,29 %<sup>13</sup>, respectivement entre les années 2021 et 2023. Il apparaît donc évident pour l'UEQ que les coûts exorbitants des loyers contribuent directement à maintenir la population étudiante en situation de précarité financière. L'UEQ invite ainsi le gouvernement du Québec à prendre en compte les réelles dépenses liées à l'habitation en bonifiant les dépenses admises associées.

Le contexte économique instable impacte également les dépenses liées à l'alimentation. Étant la 3<sup>e</sup> dépense la plus importante pour la population étudiante, l'insécurité alimentaire devient de plus en plus marquée. Selon l'Enquête canadienne sur le revenu, parue le 26 avril 2024, le nombre de personnes qui vivent dans une situation d'insécurité alimentaire a augmenté. Ce chiffre est passé de 12,9 % en 2021 à 16,9 % en 2022 au Canada<sup>14</sup>. En ce qui concerne le Québec, la plus récente enquête de l'Institut national de santé publique

---

<sup>10</sup> Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE). 2022. « Prospection des habitudes et aspirations résidentielles étudiantes (PHARE) : le logement étudiant au Québec ». [https://uploads-ssl.webflow.com/604e1456a8cd2bab84c72bc8/62e2db9eec481f4aa84c8390\\_Rapport-PHARE-2021\\_20220728.pdf](https://uploads-ssl.webflow.com/604e1456a8cd2bab84c72bc8/62e2db9eec481f4aa84c8390_Rapport-PHARE-2021_20220728.pdf)

<sup>11</sup> *Ibid.*

<sup>12</sup> Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE). 2024. « Veille ÉCLAIR sur le logement étudiant : Le logement étudiant à Québec ». [https://cdn.prod.website-files.com/604e1456a8cd2bab84c72bc8/665a98bab2315a9df18b824b\\_%C3%89CLAIR%20QU%C3%89BE%202023-05-2024.pdf](https://cdn.prod.website-files.com/604e1456a8cd2bab84c72bc8/665a98bab2315a9df18b824b_%C3%89CLAIR%20QU%C3%89BE%202023-05-2024.pdf)

<sup>13</sup> Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE). 2024. « Veille ÉCLAIR sur le logement étudiant : Le logement étudiant à Sherbrooke ». [https://cdn.prod.website-files.com/604e1456a8cd2bab84c72bc8/667319c42fab4fc2465bd6f5\\_%C3%89CLAIR%20Sherbrooke%20VE.pdf](https://cdn.prod.website-files.com/604e1456a8cd2bab84c72bc8/667319c42fab4fc2465bd6f5_%C3%89CLAIR%20Sherbrooke%20VE.pdf)

<sup>14</sup> Statistique Canada. 2024. « L'insécurité alimentaire est en hausse au Canada ». <https://www.statcan.gc.ca/o1/fr/plus/6257-linsecurite-alimentaire-est-en-hausse-au-canada>

du Québec (INSPQ) indique que 21 % de la population générale vit dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire<sup>15</sup>. L'Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur (ORES) mentionne notamment que « l'insécurité alimentaire est plus élevée chez la population étudiante que dans le reste de la population active et touchait déjà, avant la pandémie de COVID-19 et le contexte inflationniste, près de 30 % et 40 % [des personnes étudiantes] »<sup>16</sup>. La principale cause est due à « un manque de ressources financières »<sup>17</sup>. Comme le programme d'AFE ne possède aucun mécanisme d'indexation automatique des paramètres, il est primordial que les dépenses admises soient indexées pour prendre en compte les besoins réels de la population étudiante ainsi que l'augmentation du coût de la vie.

Ensuite, dans le contexte inflationniste, le calcul de l'AFE ne prend plus en compte les réalités actuelles de la communauté étudiante. Par exemple, le montant maximal de protection des revenus, souvent appelé "revenu protégé", n'est plus adéquat pour les réalités actuelles. Le revenu protégé est destiné à considérer les dépenses d'une personne étudiante ne suivant pas des études à temps plein. Pendant cette période, aucune dépense admissible n'est reconnue, ce qui permet à la personne étudiante de ne pas être pénalisée pour avoir travaillé en dehors des sessions universitaires, lorsqu'aucune aide ne lui est octroyée. Initialement, la valeur du revenu protégé avait été estimée en fonction du salaire minimum obtenu en travaillant 35 heures par semaine<sup>18</sup>. Ce critère n'a cependant pas été ajusté correctement au fil des années, ce qui vient pénaliser une personne étudiante qui travaille pour subvenir à ses besoins lorsqu'aucune aide financière ne lui est octroyée. Pendant que le salaire minimum augmente en moyenne de 4 % par année depuis 2004<sup>19</sup>, le revenu protégé, lui, a commencé à régulièrement augmenter depuis 2018. Un écart s'est donc creusé entre le revenu protégé

---

<sup>15</sup> Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). 2024. « Insécurité alimentaire et consommation de fruits et légumes, 22 juin 2024 ». <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sondage-prevention-habitudes-de-vie/nutrition-22juin2024>

<sup>16</sup> Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur. 2023. « Accessibilité financière aux études : quelles conditions pour la réussite étudiante ? ». <https://oresquebec.ca/article-de-dossiers/notions-cles/insécurité-alimentaire-de-quoi-parle-t-on/>

<sup>17</sup> *Ibid.*

<sup>18</sup> Association québécoise des responsables de l'aide financière aux étudiants (AQRAFE). 2017. « Résumé des préoccupations et enjeux des membres de l'Association des responsables de l'aide financière aux étudiants dans les établissements d'enseignement ».

<sup>19</sup> Année où le programme de l'AFE a été modifié de façon majeure.

et le salaire minimum. Pour 35 heures de travail par semaine, on peut constater une différence de 27,83 %. Il est plus que nécessaire que les différents critères du programme d'Aide financière aux études soient réévalués pour prendre en considération les réelles réalités étudiantes.

Comme le Québec possède son propre programme d'AFE, le Canada lui transfère un paiement compensatoire annuel lui permettant de gérer son programme d'aide financière aux études. En janvier 2024, ce montant correspondait à 1 123,3 millions de dollars, soit une augmentation de 137,0 millions de dollars due aux investissements du Canada dans son programme d'Aide financière aux études<sup>20</sup>. Cette bonification ne s'est cependant pas traduite dans les annonces du budget québécois de 2024-2025. Sachant que l'AFE a pour objectif de « favoriser l'accès au savoir en offrant un régime d'aide financière aux études adapté aux besoins de la population étudiante »<sup>21</sup> et en sachant également qu'en vue du contexte inflationniste actuel, les personnes étudiantes sont de plus en plus vulnérables en raison notamment de la hausse des loyers ou la hausse des coûts à l'épicerie, il est important que les critères du programme de l'AFE soient ajustés aux réalités étudiantes et plus particulièrement en ce qui concerne les dépenses admises. Les sommes investies provenant du gouvernement fédéral, via les transferts fédéraux dans l'AFE, doivent revenir à la communauté étudiante. Ce montant qui correspond à 137,0 millions de dollars doit être investi dans le programme de l'AFE au lieu de disparaître dans le fonds consolidé.

#### **Recommandation 4**

Que le ministère des Finances investisse 137,0 M\$ dans le programme d'Aide financière aux études pour bonifier les dépenses admises et réajuster les différents critères du programme de l'AFE.

---

<sup>20</sup> Gouvernement du Canada. 2024. « Rapport annuel du Programme canadien d'aide financière aux étudiants pour 2022 à 2023 ». <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/prets-bourses-canadiens-etudiants/rapports/annuel-pcafe-2022-2023.html>

<sup>21</sup> Gouvernement du Québec. 2024. « Statistiques de l'Aide financière aux études ». <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/enseignement-superieur/rapport/rapports-statistiques/rapport-stats-AFE-2021-2022.pdf>

### 3. Rémunération des stages

L'absence de rémunération pour des stages obligatoires appauvrit la population étudiante. À l'heure actuelle, les stages obligatoires et de longue durée sont très inégalement rémunérés selon les programmes d'études. Sans compensation financière, plusieurs stagiaires se voient dans l'obligation de travailler de nombreuses heures en parallèle de leur stage pour subvenir à leurs besoins. D'autres personnes stagiaires prennent la décision d'abandonner leur emploi, mettant du même coup de côté leur principale source de revenus durant leurs études. Autrement dit, les stagiaires doivent choisir entre une surcharge de travail ou la précarité financière. De plus, cette surcharge de travail et ce stress financier peuvent compromettre la réussite du stage, donc la poursuite du parcours d'études.

Pour faire reconnaître le travail des personnes stagiaires à leur juste valeur par le gouvernement, l'UEQ et les associations étudiantes se sont mobilisées à travers la campagne *Au front pour la rémunération* dès août 2023. Durant cette campagne, ce sont notamment des lettres ouvertes, des manifestations et actions devant les bureaux des ministères, la création de capsules de témoignages vidéo de personnes stagiaires, un envoi de courriel massif, qui ont été réalisés pour alerter le gouvernement sur cet enjeu. Au niveau de l'Assemblée nationale, une motion pour dénoncer cette non-rémunération a été adoptée à l'unanimité le 30 mars 2023<sup>22</sup>. Pourtant, la ministre de l'Enseignement supérieur Pascale Déry a annoncé que le gouvernement avait dû faire des choix lors de la préparation du budget 2024-2025, et aucun investissement n'a été insufflé dans la rémunération des stages. Se justifiant par le contexte budgétaire à ce moment-là, le gouvernement a donc fermé la porte à la rémunération des stages, entraînant de nombreuses grèves et manifestations à travers toute la province<sup>23</sup>. Cette réponse ne satisfait toutefois pas le mouvement étudiant qui continue de demander qu'on sorte les stagiaires de la précarité financière dans laquelle on les maintient.

---

<sup>22</sup> « Une motion adoptée à l'unanimité pour la rémunération des stages étudiants », *Radio-Canada*, 30 mars 2023. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1967342/greve-remuneration-stages-etudiants-ugar-entente-cours->

<sup>23</sup> Louis Gagné, « Québec ferme la porte à la rémunération des stages au public », *Radio-Canada*, 27 mars 2024. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/2060700/manifestation-stages-remuneres-quebec>.

Selon une étude de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) parue le 19 octobre 2023<sup>24</sup>, il s'agirait de moins de 20% des quelque 140 000 stages effectués par des personnes étudiantes au niveau collégial et universitaire qui feraient l'objet d'une forme de rémunération. La même étude estime que 64% de ces 140 000 stages seraient effectués dans le secteur public. L'UEQ demande donc au gouvernement du Québec de prendre ses responsabilités d'employeur et de rémunérer décentement l'ensemble des stagiaires qu'il accueille au sein du secteur public. L'UEQ tient également à souligner que la plupart des stages non rémunérés dans le secteur public se retrouvent dans les formations de métier à prédominance féminine. En effet, ce sont principalement les stages dans les milieux de l'éducation, de la santé ou de l'intervention qui ne sont pas rémunérés, alors que ceux en génie ou en administration sont pratiquement toujours rémunérés. Il apparaît donc essentiel que le gouvernement du Québec corrige cette iniquité entre les genres.

L'IRIS propose d'ailleurs de reprendre la grille salariale déjà existante de la fonction publique québécoise pour la rémunération des stages au niveau collégial et universitaire. Cette grille salariale proposerait un taux horaire de 18,65\$ au collégial et de 23,71\$ au niveau universitaire. L'UEQ estime que ces taux horaires seraient satisfaisants pour rémunérer à leur juste part l'ensemble des stagiaires effectuant un stage dans le secteur public. En calculant le nombre d'heures effectuées par les stagiaires et en déduisant les montants déjà octroyés pour compenser financièrement certains stages via le *Programme de bourses et de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires*, l'IRIS estime qu'il en coûterait 501,5 millions de dollars pour rémunérer la totalité des stages dans le secteur public.

Alors que le gouvernement du Québec recherche des solutions pour combler la pénurie de main-d'œuvre en santé et en éducation, l'UEQ souhaite réitérer que la rémunération des stages est une solution essentielle pour régler cet enjeu. Une rémunération adéquate des stages permettrait non seulement de lutter contre la précarité financière étudiante,

---

<sup>24</sup> Milène Lokrou et Julia Posca. 2023. « Estimation des coûts d'une rémunération des stages au niveau postsecondaire ». <https://iris-recherche.qc.ca/publications/remuneration-stages/>.

mais permettrait également de valoriser certaines professions qui sont actuellement délaissées par la population. De plus, une rémunération de tous les stages permettrait de réduire la pression exercée sur les personnes travailleuses de demain dans des secteurs névralgiques où l'abandon en début de carrière semble de plus en plus fréquent. Un espoir semble toutefois se proférer depuis que le ministre de l'Éducation, Bernard Drainville, a évoqué la possibilité de rémunérer le dernier stage au baccalauréat en enseignement. La ministre Déry a déclaré étudier les scénarios possibles pour aller de l'avant avec cette rémunération<sup>25</sup>. Elle a qualifié la formation en emploi en enseignement d'effort collectif qui faciliterait la tâche au gouvernement<sup>26</sup>, dans un contexte où les inscriptions dans les programmes de 1er et 2e cycles en enseignement connaissent une baisse<sup>27</sup>. Il s'agit d'ailleurs d'une solution à coût nul, puisque les contrats octroyés aux stagiaires sont présentement donnés à des non légalement qualifiés. Cette solution permet de régler la pénurie de main-d'œuvre tout en luttant contre la précarité financière des stagiaires. C'est également un modèle qui mériterait d'être évalué pour les autres formations qui font des stages dans le système public, comme en santé ou en services sociaux. L'UEQ croit que la rémunération du stage final en enseignement représente ainsi un premier pas vers la rémunération de tous les stages. Il faut toutefois mentionner que le caractère volontaire de cette formule semble profondément essentiel. En effet, la formation en emploi vient avec une charge de travail importante et plusieurs personnes étudiantes pourraient ne pas s'y sentir prêtes. Pour l'UEQ, l'aspect volontaire de cette formule doit être maintenu dans une éventuelle généralisation de l'offre de formation<sup>28</sup>.

L'UEQ souhaite également mentionner que les mesures déjà existantes ne sont pas suffisantes à plusieurs égards. En effet, le *Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires* mis en place en 2019 ne permet de répondre que partiellement aux besoins de la population étudiante. Le retrait des programmes

---

<sup>25</sup> Marie-Michèle Sioui, « Québec envisage de rémunérer les étudiants au dernier stage en enseignement », *Le Devoir*, 26 septembre 2024. <https://www.ledevoir.com/politique/quebec/820612/quebec-envisage-remunerer-etudiants-stage-4-educatio>.

<sup>26</sup> Marie-Michèle Sioui, « Déry aimerait que les étudiants en enseignement terminent leur bac dans les écoles », *Le Devoir*, 2 octobre 2024. <https://www.ledevoir.com/societe/education/820974/dery-aimerait-etudiants-enseignement-terminent-bac-ecoles>.

<sup>27</sup> Marie-Michèle Sioui, « Québec envisage de rémunérer les étudiants au dernier stage en enseignement », *Le Devoir*, 26 septembre 2024.

<sup>28</sup> Union étudiante du Québec. 2024. « Formation en emploi en enseignement. Une réponse à la précarité étudiante et à la pénurie de main d'œuvre en enseignement », 12, <https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/949f9085-8990-4093-9f3f-192712c33a2d.pdf>.

admissibles à la bourse incitative *Perspective Québec* visant les secteurs en pénurie de main-d'œuvre ne permet pas de valoriser le travail accompli en stage dans ces programmes. Il faut également souligner que plusieurs domaines d'études sont toujours oubliés lorsqu'il est question de la rémunération des stages, tels que la formation en sexologie, en audiologie, en nutrition ou en ergothérapie. De plus, le *Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires* ne permet de compenser financièrement que le stage final des formations visées. Or, certaines formations universitaires comportent plusieurs stages ayant une prise en charge de longue durée et où la personne stagiaire effectue les tâches relevant de l'exercice de la profession, sans toutefois être un stage final à une formation universitaire. La non-rémunération de ces stages nuit à la persévérance et à la réussite des personnes stagiaires qui ne peuvent généralement pas travailler durant ces stages. L'UEQ demande donc au gouvernement d'investir 501,5 millions de dollars afin de rémunérer tous les stages obligatoires effectués par une personne étudiante indépendamment de l'emplacement du stage dans le parcours académique de la personne étudiante.

**Recommandation 5**

Que le ministère des Finances investisse 501,5 M\$ pour rémunérer tous les stages obligatoires effectués dans le secteur public.

## 4. Transition écologique des universités

L'année 2024 bat encore des records climatiques. Le début de l'année 2024 a fait face à une augmentation moyenne des températures de 3.4 °C supérieures à la normale au Québec<sup>29</sup>. Cette augmentation de la température vient principalement des émissions de gaz à effet de serre (GES) engendrées par les activités humaines. Le réchauffement planétaire devrait atteindre 1.5 °C d'ici 2030 si les tendances se maintiennent, ce qui aurait des impacts majeurs et catastrophiques sur les écosystèmes de la Terre<sup>30</sup>. Alors que les universités devraient être des exemples en matière d'innovation pour la lutte aux changements climatiques, elles continuent d'avoir des impacts environnementaux néfastes en ayant recours aux énergies fossiles. Le secteur universitaire se révèle comme le plus grand pollueur du secteur institutionnel québécois<sup>31</sup>. En effet, il possède une intensité d'émissions par mètre carré de 18 % plus élevée que l'ensemble du sous-secteur institutionnel<sup>32</sup>. La principale source des émissions de gaz à effet de serre des universités provient de la consommation énergétique et notamment par le chauffage de l'ensemble des universités qui dépend encore du mazout et/ou du gaz naturel<sup>33</sup>. Il est essentiel que les universités entament une véritable transition écologique pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et être plus efficaces énergétiquement. Les établissements n'ont actuellement pas les capacités financières pour utiliser des installations électriques afin de convertir leur utilisation d'énergie fossile par des énergies plus responsables. Il est nécessaire que des projets de modernisation des systèmes soient mis en place. En raison de l'urgence climatique et le sentiment des jeunes à vouloir agir, l'Union étudiante du Québec ainsi que les associations étudiantes réclament des actions concrètes et immédiates. Le secteur universitaire doit devenir le lieu de développement de savoirs et

---

<sup>29</sup> <https://www.environnement.gouv.qc.ca/climat/faits-saillants/2024/juillet.htm>

<sup>30</sup> Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (2023). Agir sans attendre pour le climat : la clé d'un avenir viable. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. [https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2023/03/IPCC\\_AR6\\_SYR\\_PressRelease\\_fr.pdf](https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2023/03/IPCC_AR6_SYR_PressRelease_fr.pdf)

<sup>31</sup> Union étudiante du Québec. (2021). L'impact environnemental des universités (révisé éd.). Union étudiante du Québec. <https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/Avis-sur-limpact-environnemental-des-universites.pdf>

<sup>32</sup> Transition énergétique Québec. 2019. « Tableaux et données détaillées – Inventaire des bâtiments institutionnels ». <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/institutions/TEQ-Bilan-consommation-energetique-ges-secteur-institutionnel-2015-2016.pdf>

<sup>33</sup> Union étudiante du Québec. (2021). L'impact environnemental des universités (révisé éd.). Union étudiante du Québec. <https://unionetudiante.ca/Media/publicDocuments/Avis-sur-limpact-environnemental-des-universites.pdf>

d'innovation et agir comme modèle dans cette société. De réelles mesures doivent être mises en place et celles-ci demandent du financement adéquat directement dédié à la transition écologique des universités.

L'Université de Sherbrooke a lancé en 2021 un projet d'installation de chaudières électriques pour une partie des bâtiments de ses résidences universitaires. Le budget total de ce projet s'est élevé à environ 2 M\$<sup>34</sup>, ce qui est considérable. Ces investissements sont nécessaires pour atteindre la carboneutralité et représentent une opportunité pour les universités de réaliser des économies non négligeables. Cela a été observé avec le projet mis en place à l'Université Laval. En effet, l'installation d'une chaudière électrique de six mégawatts fonctionnant en dehors des périodes de pointe en 2007 a permis à l'Université d'économiser annuellement 400 000 \$ sur les coûts d'approvisionnement en énergie lors de sa mise en marche. À l'époque, ce projet avait coûté environ 1 M\$ à l'Université<sup>35</sup>. Ces exemples démontrent les énormes montants qui doivent être engendrés pour procéder à la modernisation des installations des établissements d'enseignement supérieur, mais aussi l'opportunité d'économies sur le long terme. Ainsi, pour y arriver, les universités ont besoin d'un soutien plus important du gouvernement.

De nombreuses universités sont en voie de développer des projets afin de réduire leur émission de gaz à effet de serre. Malheureusement, elles se heurtent à deux problèmes majeurs. Premièrement le manque flagrant de ressources financières pour mener à bien ces projets. Deuxièmement, des processus administratifs trop longs, complexes et fastidieux pour avoir accès à des subventions pour engager le virage nécessaire pour décarboner nos universités.

Dans le cadre du *Plan pour une économie verte 2030*, le programme *ÉcoPerformance* a été lancé en 2023 par le gouvernement du Québec. Celui-ci a pour objectif de permettre aux institutions de percevoir des fonds pour remplacer leurs systèmes de chauffage utilisant les énergies fossiles par des technologies utilisant des énergies renouvelables.

---

<sup>34</sup> Pour avoir plus d'informations par rapport aux calculs des subventions, vous pouvez consulter ce fichier : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/fiches-suivi/melccfp/pmo-1-6-2-2-ecoperformance-batiments.xlsm>

<sup>35</sup> GCI experts en énergie. 2015. « Installation d'une nouvelle chaudière à vapeur électrique ». <http://gcienergie.com/realisation/installation-dune-nouvelle-chaudiere-a-vapeur-electrique/>

Le programme *ÉcoPerformance* touche l'ensemble du secteur commercial et institutionnel. Celui-ci prend en compte « les ministères et organismes gouvernementaux ainsi que les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux » (Gouvernement du Québec, 2024). Il n'y a donc pas de sommes spécifiquement pour les universités qui se retrouvent au même rang que tous les bâtiments du secteur commercial et institutionnel. Cela invisibilise les réalités que vivent les universités. Pour chaque demande, ce sont seulement 3 M\$ qui peuvent être reçus<sup>36</sup>. Ce sont, de plus, seulement 6 M\$ qui peuvent être perçus par site<sup>37</sup>. Les changements de système entraînent généralement des projets de plus grande envergure qui demandent des investissements beaucoup plus importants. À titre d'exemple, pour le projet de l'Université de Sherbrooke mentionné plus haut, c'est seulement 21.6 % du budget total qui a été subventionné. Dans le volet pour l'amélioration des performances énergétique et la réduction des gaz à effet de serre des bâtiments de l'enseignement supérieur dans le *Plan quinquennal des investissements universitaires 2021-2026*, seule une enveloppe de 3 M\$ est mise à la disposition des 18 universités du Québec<sup>38</sup>. Sachant qu'un projet pour une seule université coûte bien souvent plus de 3 M\$ et que plusieurs universités se retrouvent avec des projets, force est de constater que ces investissements sont très loin d'être satisfaisants. Les universités manquent de financement pour que des projets de transitions écologiques et énergétiques soient rapidement et efficacement mis en place. Le gouvernement doit créer une enveloppe destinée spécialement pour les universités afin qu'elles puissent mettre en place des projets pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et être plus efficaces énergétiquement. Il est déplorable que l'enveloppe à l'amélioration de la performance énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments du secteur de l'enseignement supérieur ne permette pas aux universités d'atteindre les objectifs nécessaires pour assurer une transition écologique efficace. De plus, l'UEQ déplore que le gouvernement ne se donne pas réellement les moyens de ses ambitions écologiques.

---

<sup>36</sup> Pour avoir plus d'informations par rapport aux calculs des subventions, vous pouvez consulter ce fichier : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/fiches-suivi/melccfp/pmo-1-6-2-2-ecoperformance-batiments.xlsx>

<sup>37</sup> *Ibid.*

<sup>38</sup> Gouvernement du Québec. 2021. « Plan quinquennal des investissements universitaires 2021-2026 ». [https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site\\_web/documents/education/reseau/PQIU\\_2021-2026.pdf](https://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/education/reseau/PQIU_2021-2026.pdf)

### **Recommandation 6**

Que le ministère des Finances bonifie *l'enveloppe destinée à l'amélioration de la performance énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments du secteur de l'enseignement supérieur* pour permettre la transition écologique de toutes les universités québécoises.

## Conclusion

En conclusion, ces recommandations doivent être financées pour avoir un impact majeur sur la population étudiante universitaire du Québec et son accessibilité aux études. Tout d'abord, il faut soutenir la relève en recherche afin d'encourager davantage la population étudiante québécoise à poursuivre dans cette voie et stimuler l'innovation au Québec. Par la suite, des bonifications sont nécessaires dans le programme d'AFE afin que les personnes étudiantes puissent mieux faire face à l'inflation actuelle et la crise du logement. Il est également nécessaire de rémunérer tous les stagiaires qui font un stage obligatoire dans la fonction publique afin de les sortir de la précarité financière. Enfin, dans la lutte aux changements climatiques, Québec doit soutenir les universités afin qu'elles amorcent une véritable transition écologique et qu'elles soient des modèles à suivre. Ces investissements doivent être des priorités pour le gouvernement québécois et sont primordiaux pour permettre de favoriser l'accessibilité aux études pour tous.